



ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Ville de WASSELONNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 113-2, L 141-2, R. 116-2 et R. 141-14,

VU le nouveau Code Pénal, notamment ses articles 131-13 et R. 610-5,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes les mesures propres à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, notamment concernant le passage dans les rues et voies publiques, les endroits de grand rassemblement, la prévention des accidents, la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 -

En raison de travaux de nettoyage et d'inspection télévisée du réseau d'assainissement de la rue du 23 Novembre à WASSELONNE, réalisés par l'entreprise REHA ASSAINISSEMENT pour le compte du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, la circulation sera interdite dans ladite rue entre la rue de Cosswiller et la rue de la Poste.

ARTICLE 2 -

Le stationnement des véhicules sera interdit sur l'emprise du chantier.

ARTICLE 3 -

Ces mesures seront applicables du 13 au 24 juin 2022 de 7h à 18h.

ARTICLE 4 -

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise REHA ASSAINISSEMENT.

ARTICLE 5 -

L'accès des véhicules exerçant une mission de service public et des riverains devra être garanti.

ARTICLE 6 -

Toutes mesures seront prises par le pétitionnaire pour garantir la sécurité au droit du chantier.

ARTICLE 7 -

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois suivant sa date de publication.

ARTICLE 8 –

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de WASSELONNE,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de WASSELONNE,
- SAMU 67,
- REHA ASSAINISSEMENT, Parc d'Activités Champelle – Hôtel d'entreprises lot, 2 57255 SAINTE MAIRIE AUX CHENES,
- SELECT'OM, 52 route Industrielle de la Hardt 67120 MOLSHEIM,
- Le Service Technique Municipal,
- Affichage et Publicité,
- la Police Municipale,
- Archives.

Wasselonne, le 7 juin 2022
L'Adjoint au Maire,
Jean-Philippe HARTMANN
Par délégation du Maire

